

Préparer l'évaluation HAS entre SAD/SAA

Objectifs pédagogiques

Appréhender le cadre réglementaire de l'évaluation HAS
S'approprier collectivement les principes et les outils
Préparer et mettre en œuvre la démarche au sein du service

Programme

Journée 1

- Accueil, interconnaissance et partage des attentes
- Place et enjeux de la qualité pour les SAD dans un contexte de réforme
- Clarification des concepts, présentation de l'évolution du cadre réglementaire et des outils (Synaé, système de cotation, Qualiscope), décryptage du référentiel unique et des critères impératifs appliqués aux SAD
- Place et rôle des différentes parties prenantes dans la démarche (expression et participation)
- Modalités de communication interne et externe
- Contractualisation avec l'organisme accrédité (OA) : préparation du cahier des charges et d'une grille d'analyse si besoin
- Elaboration du « calendrier qualité »
- Travail en sous-groupes dans une perspective d'auto-évaluation (début de recensement des éléments de preuve)

Intersession, en équipe :

- Matrice SWOT à réaliser pour repérage des axes d'amélioration
- Tableau de suivi des indicateurs à remplir

Journée 2

- Retour sur la journée 1 et sur les travaux d'intersession
- Echange de pratiques sur les critères impératifs appliqués aux SAD
- La place du questionnement éthique dans la démarche qualité
- Focus en ateliers sur :
 - o Les outils de la loi 2002-2
 - o La prévention des risques de maltraitance et de violence
 - o Le traitement des plaintes et réclamations
 - o La gestion de crise (PCA)
- Bilan de la formation et perspectives

Retour et travaux en équipe :

- Mise à jour du « calendrier qualité »

PROGRAMME DE FORMATION

- Plan d'amélioration

Public concerné et prérequis pédagogiques

Cette formation s'adresse aux membres des Services Autonomie à Domicile (SAD), mobilisés dans la démarche qualité

Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à cette formation

550 euros par SAD (2 participants maximum)

Durée, effectifs

2 jour(s) - 14 heures

16 stagiaires (capacité maximum)

Intervenant.e(s)

Christine NIEUWJAER, Responsable Secteur Autonomie PA et Domicile à l'URIOPSS Hauts-de-France

Mathilde LE BIHAN, Responsable du Service Vie associative et Formation des acteurs à l'URIOPSS Hauts-de-France

- Présentation détaillée des intervenants accessible via notre site : www.uriopss-hdf.fr/formation

Moyens pédagogiques et techniques – Matériel nécessaire

2 jours en présentiel soit 14h00 de formation : 9h30-12h30, 13h30-17h30 afin de permettre aux stagiaires de gérer les déplacements

Questionnaire à remplir en amont par chaque participant (connaissances et projections en lien avec la démarche qualité)

Un contenu théorique sera délivré, illustré par des temps d'analyse et d'appropriation des outils adaptés aux réalités des SAD

Aucun matériel particulier n'est nécessaire pour suivre cette formation

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation des acquis en cours de formation

En cours ou fin de session, un quizz avec retours et/ou cas pratique pour autoévaluer les atteintes des objectifs pédagogiques par chacun des stagiaires

PROGRAMME DE FORMATION

Sanction visée

Un certificat de réalisation et une attestation de fin de formation seront délivrés à l'issue de l'action

RAPPEL

Pour valider leur formation et obtenir un certificat de réalisation, les stagiaires doivent avoir :

- attesté de leur présence (émargement)
- réalisé les exercices préconisés par le formateur
- réalisé l'évaluation des acquis de leurs connaissances
- complété la fiche individuelle d'évaluation de la formation

Délais moyens pour accéder à la formation

- Les formations en Inter font l'objet d'une programmation accessible [via le catalogue en ligne](#).
- Les formations en Intra sont programmées en tenant compte des disponibilités des apprenants et des intervenants.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap



Les stagiaires en situation de handicap sont invités à préciser leur besoin en amont de la formation afin d'échanger sur les éventuelles adaptations nécessaires en fonction de leur handicap.

Référente Handicap pour l'organisme de formation Uriopss HdF :

Martine BABELA : m.babela@uriopss-hdf.fr

Les locaux de l'Uriopss, à Boves et à Lille, sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

Le cas échéant, l'Uriopss s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si besoin vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

Registre public d'accessibilité téléchargeable depuis notre site Internet : www.uriopss-hdf.fr/formation

Tarif

Nos tarifs sont nets de taxes, car l'Uriopss n'est pas assujettie à la TVA (art. 261.7-1°b du CGI).